MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction du Caz, de l'Electricité et du Charbon

PARIS, le 18 Janvier 1974 24, rue de l'Université - PARIS 7ème

Service des Affaires Administratives et Sociales

Ter Bureau DECISION ENN. 74-1 Le Ministre du Développement Industriel et Scientifique

- à MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés des circonscriptions électriques.
 - les chefs des arrondissements minéralogiques,
 - les directeurs départementaux de l'équipement chargés du contrôle des D.E.E.

Objet: Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations excluss de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de France" et de "Gaz de France", la circulaire et les notes de la direction du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France" et desseus énumérées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées:

- décision N. 73-57 du 7 décembre 1973; X
- décision N. 73-58 du 7 décembre 1973; X
- décision N. 73-59 du 7 décembre 1973;
- décision N. 73-60 (Pers 623) du 27 décembre 1973;
- décision N. 73-61 (Pers 624) du 27 décembre 1973;
- circulaire N. 73-63 du 28 décembre 1973;
- décision N. 73-64 du 28 décembre 1973;
- note D.P. 31-43 du 7 décembre 1973; X
- note D.P. 32-31 du 10 décembre 1973; X

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, la circulaire et les notes susvisées sont applicables aux agenés des entre-prises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises et exploitations non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre du Développement Industriel et Scientifique Le Directeur du Gaz, de l'Electricité et du Charbon,

M. LEGRAND

